



## CCPI • Création d'une formation interne

Concevoir - Rechercher / Préparer - Organiser / Produire - Réaliser / Installer -  
Maintenir / Gérer - Administrer / Acheter - Commercialiser

### MISSION(S) VISÉE(S) PAR LA QUALIFICATION

Le titulaire de la certification a pour mission de concevoir un ou plusieurs modules de formation, de l'élaboration des contenus et des supports pédagogiques à la mise en place un système d'évaluation et d'amélioration continue, en passant par la mise en œuvre opérationnelle des actions de formations. Il travaille en lien avec les différents acteurs internes de l'entreprise (animateurs et formateurs, service RH / formation, managers, services concernés et services supports, etc.).

### COMPÉTENCES

#### **Compétence 1 : Concevoir les supports pédagogiques**

- Analyser la commande de prestation de formation et formaliser un programme de formation (objectif, finalité, durée...),
- Préparer la séance de formation, le déroulé et la progression pédagogique,
- Sélectionner les modalités pédagogiques,
- Créer et déterminer les outils et modalités d'évaluation favorisant les mises en situation professionnelle,
- Elaborer des supports de formation visuels

#### **Compétence 2 : Créer les actions d'évaluation et leurs conditions de mise en œuvre**

- Concevoir des supports d'évaluation,
- Organiser les conditions des actions d'évaluation selon des critères prédéfinis.

#### **Compétence 3 : Accompagner et superviser les formateurs dans le processus de formation**

- Préparer les séances de formation,
- Utiliser et transmettre les techniques d'animation pédagogique adaptées à la formation,
- Mobiliser les formateurs internes et faciliter leur appropriation des outils et du contenu de la formation,
- Mesurer les acquis des participants « formateurs » et contribuer à leur autonomie (transfert en situation de travail, déploiement d'une action de formation en milieu de travail...).

#### **Compétence 4 : Contribuer à l'amélioration continue des modules de formation créés**

- Réaliser un bilan des actions de formation,
- Participer à l'établissement des indicateurs et renseigner les données contribuant à l'amélioration continue,
- Analyser les indicateurs internes et proposer des pistes d'amélioration en fonction des résultats,
- Proposer des pistes d'amélioration à partir d'une veille externe régulière (pédagogique, technique, juridique...).

#### **> Les interlocuteurs**

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution professionnelle : Pôle emploi, APEC...

#### **> Identification**

**N° Cert. :** CCPI 2016 0016  
**État :** Active

#### **> Dispositif d'accès**

##### Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires
- Demandeurs d'emploi

##### Comment accéder à la certification ?

##### Par la formation

- plan de développement des compétences